



## Conditions générales d'inscription à l'Ecole supérieure de podologues

Les demandes d'inscription doivent obligatoirement être adressées, par email, à la Direction de l'Ecole via le formulaire d'inscription téléchargeable sur le site, et dans le délai indiqué.

Le formulaire d'inscription est à télécharger sous le lien suivant :



<https://edu.ge.ch/secondaire2/espod/admissions>

En cas de difficulté pour le téléchargement du dossier, vous pouvez contacter le secrétariat au **+41 22 388 34 90** ou à **ecpod@etat.ge.ch**.

### Conditions d'inscription au concours d'admission

Peuvent s'inscrire au concours d'admission de l'Ecole supérieure de podologues, les candidats et les candidates qui remplissent les conditions suivantes :

1. Avoir 18 ans révolus au cours de l'année civile de leur admission
2. Etre domicilié et domiciliée en Suisse, être de nationalité suisse ou posséder un permis G depuis 2 ans minimum
3. Avoir effectué un stage d'observation d'un jour auprès d'un podologue ou de l'école
4. Avoir obtenu un des titres suivants :
  - a. Un CFC.
  - b. Un certificat de l'École de culture générale option santé.
  - c. Une maturité spécialisée santé.
  - d. Une maturité gymnasiale.
  - e. Autres équivalences.



## **Diplômes étrangers nécessaires pour être candidat ou candidate à une admission à l'Ecole supérieure de podologues**

- BAC généraux : économique et social, littéraire et scientifique
- BAC technologiques : santé social, technologies de laboratoire et gestion (*pour ce dernier, une étude sera faite par la direction avant acceptation*)
- BTS : gestion, sciences math. et santé (*une étude sera faite par la direction selon la branche ou le type de BAC obtenu avant*)
- DUT (*une étude sera faite par la direction selon la branche ou le type de BAC obtenu auparavant*)

## **Conditions de domiciliation**

Pour être admis et admise dans l'enseignement secondaire II, les candidats et les candidates doivent répondre aux conditions de domiciliation suivantes :

1. Les élèves mineurs, dont l'un des parents est domicilié dans le canton;
2. Les élèves genevois quel que soit leur domicile ou celui de leurs parents et qui ne sont pas domiciliés dans un autre canton au sens des convention intercantionales;
3. Les élèves majeurs, dont l'un des parents, domicilié dans le canton, pourvoit à leur entretien selon la loi;
4. Les élèves majeurs économiquement indépendants. Sont considérés comme économiquement indépendants : "Les élèves qui ont résidé en permanence dans le canton pendant 2 ans au moins et où ils ont exercé une activité lucrative au moins à mi-temps et sans être simultanément en formation; l'accomplissement de tâches éducatives et du service militaire sont considérés comme des activités lucratives." - "Les élèves, au bénéfice d'un permis frontalier et qui ont été assujettis à Genève à l'impôt sur le revenu de l'activité qu'ils ont exercée – au moins à mi-temps et sans interruption - pendant les 2 ans précédant leur admission";
5. Les apprentis au bénéfice d'un contrat d'apprentissage dans une entreprise genevoise;
6. Les élèves, dont le canton de domicile s'engage à prendre en charge les frais de formation prévus dans les conventions intercantionales;
7. Les élèves dont l'un des parents au moins remplit les conditions cumulatives suivantes : "jouit du statut de frontalier" - "est assujetti à Genève à l'impôt sur le revenu de l'activité rémunérée qu'il exerce de manière permanente dans le canton au moins à mi-temps" - "subvient à l'entretien de l'élève selon la loi";



8. Les élèves dont l'un des parents au moins remplit les conditions cumulatives suivantes :  
"jouit du statut de fonctionnaire international" - "subvient à l'entretien de l'élève selon la loi".

#### Il existe des exceptions :

La direction générale de l'enseignement secondaire II peut admettre exceptionnellement dans l'enseignement secondaire II et tertiaire B des élèves ne remplissant pas les conditions ci-dessus, et ce pour autant qu'ils s'acquittent préalablement du coût de leur formation. Toutefois, les élèves dont le canton de domicile a refusé de payer la formation à Genève conformément aux conventions intercantionales ne peuvent pas être admis dans l'enseignement secondaire II.

Les élèves qui, en cours de formation, ne remplissent plus les conditions de domicile ci-dessus sont autorisés, sur demande de leurs parents ou sur leur demande s'ils sont majeurs, à achever leur formation dans le canton où ils l'ont entamée pour autant qu'ils soient arrivés à 2 ans au moins de l'obtention du titre.

#### **Procédure d'inscription**

Pour s'inscrire à l'Ecole supérieure de podologue, le candidat ou la candidate doit suivre les points suivants :

1. Imprimer le formulaire officiel d'inscription, disponible en ligne sur <https://edu.ge.ch/secondaire2/espod/admissions>
2. Le retourner, par courriel à [ecpod@etat.ge.ch](mailto:ecpod@etat.ge.ch), au format PDF, dûment complété accompagné des documents suivants (voir détails dans le formulaire) :
  - i. Curriculum vitae
  - ii. Photocopie du livret de famille ou un extrait de naissance
  - iii. Attestation de domicile
  - iv. Extrait de casier judiciaire (original) daté de moins de 3 mois
  - v. Photocopies des diplômes et attestations ainsi que des bulletins scolaires des deux dernières années d'études
  - vi. Une photo passeport
  - vii. Lettre de candidature manuscrite comprenant un bref résumé de la vie du candidat ou de la candidate et de ses motivations pour la profession.



- viii. Rapport de stage dûment complété, disponible en ligne sur <https://edu.ge.ch/secondaire2/espod/admissions>
- ix. Une participation de CHF 200.- aux frais de concours d'admission et d'élaboration des dossiers vous est demandée au moment de l'inscription. Cette taxe d'inscription est payable au moyen du QR code en dernière page et n'est pas remboursable si les conditions d'admission ne sont pas remplies ou si la candidature n'est pas retenue.

### Concours d'admission

Le candidat ou la candidate participe à des tests psychotechniques, ainsi qu'à un entretien individuel accompagné d'un exercice d'habileté manuelle.

- Les tests psychotechniques se tiendront en mars 2024.
- Les entretiens individuels d'admission auront lieu, sur convocation, au mois de mai 2024.
- Les confirmations d'admission seront communiquées au plus tard le 3 juin 2024.

### Coûts de la formation

- Frais d'admission : l'inscription au concours d'admission s'élève à CHF. 200.-. La visite médicale, les vaccinations à mettre à jour ainsi que l'extrait du casier judiciaire sont à votre charge.
- Frais de formation : un émolument de CHF. 60.- ainsi que l'assurance accident obligatoire vous seront facturés chaque année.
- Frais spécifiques : l'achat d'ouvrages spécialisés et d'équipements divers s'élève à environ CHF. 1'000.- pour les 3 années de formation. L'acquisition d'un ordinateur portable est vivement conseillée.
- Participation de l'école : une indemnité de CHF. 400.- vous est versée durant la 3ème année de formation.
- Frais de diplôme ES : le diplôme est officiellement enregistré par la Croix-Rouge suisse et facturé CHF. 130.-.

*\* les éléments et les chiffres sont donnés à titre indicatif.*

Pour les résidents genevois, une aide financière peut éventuellement être demandée au Service des Bourses et Prêts d'Etudes, sur <https://www.ge.ch/obtenir-bourse-pret-etudes-apprentissage>.



## Finance d'inscription

Une participation de CHF 200.- aux frais de concours d'admission et d'élaboration des dossiers vous est demandée au moment de l'inscription. Cette taxe d'inscription est payable au moyen de ce QR code et n'est pas remboursable si les conditions d'admission ne sont pas remplies ou si la candidature n'est pas retenue.

### Payable de suite

### Preuve de paiement à retourner avec l'inscription

Finance d'inscription

CHF 200.00.-

**Solde à payer**

**CHF 200.00.-**

=====

**A PAYER EXCLUSIVEMENT AU MOYEN DU BULLETIN DE VERSEMENT CI-DESSOUS OU SELON LES REFERENCES COMMUNIQUEES. MERCI**

#### Récépissé

Compte / Payable à  
CH12 0078 8000 Z330 2106 7  
ETAT DE GENEVE  
TRESORERIE GENERALE  
1204 Genève

Payable par

Monnaie Montant  
CHF

Point de dépôt

#### Section paiement



Monnaie Montant  
CHF

#### Compte / Payable à

CH12 0078 8000 Z330 2106 7  
ETAT DE GENEVE  
TRESORERIE GENERALE  
1204 Genève

Informations supplémentaires  
CFPS ESPOD

Payable par